

Livret d'accueil Service d'Aide à Domicile

Le présent livret vous est remis lors de votre admission dans le service d'aide à domicile de la commune. Il est destiné à vous apporter une information sur le service d'aide à domicile, son fonctionnement et les prestations qu'il vous propose. Il contient également une information sur vos droits en qualité d'usager du service.

Le service d'aide à domicile est géré, depuis 1981, par le Centre Communal d'Action Sociale, situé en centre-ville, dans les locaux de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée.

Le service d'Aide à Domicile dispose de l'agrément qualité préfectoral et de l'autorisation délivrée par le Comité Régionale d'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale.

Accueil et prise en charge

Le service organise et met en place une aide pour les différentes tâches de la vie quotidienne en direction des personnes handicapées, des personnes de plus de soixante ans et de toute personne ayant besoin d'une aide au retour d'une hospitalisation.

Le service met tout en œuvre pour assurer une prise en charge rapide de votre demande, suivant les disponibilités des aides à domicile. Une visite à domicile est organisée par la responsable du service d'aide à domicile afin d'évaluer les besoins de l'usager et de rappeler les éléments importants du contrat.

Le service est composé d'auxiliaires de vie et d'aides à domicile qui ont pour mission d'accomplir chez les personnes âgées ou handicapées un travail matériel, moral et social contribuant au maintien à domicile (ménage, confection des repas, soins sommaires d'hygiène, aide aux courses,...).

Elles interviennent du lundi au vendredi de 8 à 20 heures. Elles peuvent aussi intervenir sur votre demande le week-end (du samedi matin au dimanche soir) et les jours fériés pour l'aide à la prise des repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner).

Conditions d'admission

- être domicilié sur la commune de Quiberon
- être âgé de plus de 60 ans ou être reconnu handicapé ou au retour d'une hospitalisation

Prestations proposées

- entretien du logement et du linge
- courses
- préparation des repas et aide aux repas
- aide administrative
- aide à la mobilité et accompagnement à l'hygiène
- aide à l'habillage, au déshabillage et au coucher
- assistance à l'hygiène et aux transferts
- aide aux déplacements hors du domicile : sorties à pied et accompagnement en voiture sur la commune dans la limite d'une fois par semaine.

La prestation apportée étant une aide à la personne, l'aide à domicile intervient en présence du bénéficiaire du contrat.

Facturation et tarification

Le paiement des interventions s'effectue mensuellement par chèque bancaire, postal ou prélèvement automatique à l'ordre de la Trésorerie Principale de Carnac, ou Chèque Emploi Service Universel préfinancés.

Le tarif de l'heure d'intervention est de 19,57 € à compter du 1er janvier 2016. Les sommes versées sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 50%.

En fonction de vos ressources, des aides peuvent vous être accordées :

- l'aide financière de votre caisse de retraite principale
- l'aide financière de la mutuelle en cas de sortie d'hospitalisation
- les prestations d'aides sociales versées par le département du Morbihan en fonction des ressources, du handicap, et de la dépendance (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, ...).

Documents à fournir pour constituer un dossier de demande d'aide à domicile

- livret de famille ou carte d'identité
- attestation de sécurité sociale (copie de la carte vitale)
- certificat médical du médecin traitant indiquant le nombre d'heures d'intervention nécessaires
- attestations de ressources perçues au cours des 3 derniers mois (retraites, indemnités journalières, pension d'invalidités,...). En cas d'absence de justificatifs, merci de joindre les relevés bancaires des 3 derniers mois.
- dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- dernière déclaration de revenus pré-remplie par les services fiscaux
- relevé d'identité bancaire pour les personnes optant pour le prélèvement automatique
- justificatif de demande d'intervention de votre mutuelle pour les retours d'hospitalisation

Pour nous contacter :

Anne BENABES, directrice

Fany LE BAYON, assistante de direction et responsable du service d'aide à domicile

Nadine FERRERO, chargée d'accueil

Stéphanie BROTHIER, chargée de la facturation et du suivi comptable (02 97 50 01 60)

Clémentine CHUC, assistante administrative du service d'aide à domicile

Du lundi au jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30

le vendredi de 8 H 30 à 12H et de 13 H 30 à 16 H 30

7 rue de Verdun 56170 QUIBERON (au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville)